



Grève dans l'Éducation nationale : les raisons de la colère

Quatre syndicats (CGT, FO, FSU et SUD) appellent les personnels à la grève et à la mobilisation ce jeudi, au lendemain de l'examen du budget de l'Éducation nationale.

Lors d'une mobilisation du personnel et de professeurs de l'Éducation nationale, à Paris le 26 janvier. (Stéphane Lagoutte/Myop pour Libération)

Trois semaines après la rentrée des classes, les personnels de l'Éducation nationale, dont les enseignants, sont appelés à faire grève ce jeudi à l'appel de l'intersyndicale FSU, FO, SUD, et CGT Educ'Action, qui réclame «*un plan d'urgence dans l'éducation pour les postes, les salaires, l'amélioration des conditions de travail*». En ce tout début d'année, les syndicats ne s'attendent pas à une forte mobilisation : la FSU table sur un tiers de personnel en grève. «*Gestion chaotique de la crise sanitaire*», «*réformes empilées qui dessinent une école plus inégalitaire*», «*personnel de plus en plus contrôlé*», «*refus du contrôle continu au lycée*» ... les critiques sont nombreuses : Libé fait le point sur trois grandes revendications.

Une revalorisation dans le temps et pour tout le monde

Le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, promettait en 2019 une «*revalorisation historique*» des salaires des enseignants mais pour les syndicats, on est encore loin du compte. Annoncée lors du Grenelle de l'Éducation, une prime d'activité est versée depuis mai 2021 aux professeurs titulaires et contractuels (du public ou privé sous contrat). Plus de 30% des professeurs, durant les quinze premières années de carrière, en bénéficient. L'augmentation est dégressive, avec des primes allant de 100 euros net pour les nouveaux titulaires à 36 euros par mois pour des professeurs ayant entre onze et quinze ans d'ancienneté. À partir de 2022, la prime est étendue à 58% des professeurs ayant jusqu'à vingt-deux ans d'ancienneté. Mais les montants sont plus minces avec des primes allant de 57 euros net par mois pour les plus jeunes à 29 euros pour ceux en milieu de carrière. «*Il faut un plan de revalorisation pérenne [la loi de programmation pluriannuelle promise par Blanquer, n'a finalement pas vu le jour, ndlr] et des mesures d'ensemble à l'échelle de la fonction publique*», réclame Benoît Teste, secrétaire général de la FSU. *Il faut notamment une revalorisation du point d'indice gelé depuis dix ans et pas uniquement proposer des primes qui seront très vite rattrapées par l'inflation et qui ne concernent pas tout le personnel.*»

En début de carrière, les salaires des enseignants français sont inférieurs de 7% à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui a publié jeudi dernier un nouveau rapport sur l'éducation. Et ça ne s'arrange pas avec l'ancienneté : après dix ou quinze ans de métier, il plafonne à 10 ou 15% en dessous de la moyenne de l'OCDE. La proposition de la maire socialiste (PS) de Paris, et candidate à la présidentielle de 2022, Anne Hidalgo de doubler les salaires des enseignants questionne Benoît Teste : «*Mieux payer les profs d'accord mais est-ce que cela veut dire en recruter moins ? Il faut une augmentation des salaires mais aussi plus de postes, l'un ne va pas sans l'autre.*»

Plus de créations de postes

«*Priorité absolue*» du ministre de l'Éducation, l'école primaire se voit doter de 2 500 postes en cette rentrée. «*Ces créations de poste pour les dédoublements de classe REP sont une bonne chose mais cela se fait au détriment du dispositif "plus de maîtres que de classe"* [qui consiste à affecter dans une école primaire un enseignant supplémentaire] » regrette Benoît Teste. Par ailleurs, le second degré doit se serrer la ceinture, avec plus de 1 800 postes supprimés, censés être compensés entièrement par



des heures supplémentaires. *«On supprime des postes alors que la démographie augmente dans les collèges et les lycées. Mais on ne peut pas bien faire son travail quand on a deux ou trois classes en plus»,* poursuit le secrétaire générale du FSU. *Et aujourd'hui, la classe à 37 élèves est devenue quasi la norme, notamment en première et terminale.»* Depuis 2018, *«les budgets des gouvernements Macron ont acté la suppression de 7 490 emplois alors que les effectifs augmentaient de 63 662 élèves. 7 490 suppressions d'emplois, c'est l'équivalent de 166 collèges rayés de la carte !»* ajoute le Snes-FSU, premier syndicat du secondaire.

Parmi les difficultés soulevées dans les écoles, collèges et lycées : le manque d'accompagnement des élèves en situation de handicap : *«On est favorable à l'inclusion mais là on a fermé les établissements spécialisés pour mettre les enfants en difficulté dans les écoles sans mettre les moyens nécessaires pour les accueillir,* rapporte Guislaine David, cosecraire générale du SnuiPP-FSU, principal syndicat du primaire. Résultat : de nombreux enfants n'ont pas d'AESH, des accompagnants d'élèves en situation de handicap, et *«ce sont aux enseignants de les gérer sans moyens supplémentaires et sans formation».*

Davantage d'aide pour les directions d'école

Manque de temps, de moyens et la sensation tenace de couler sous les tâches administratives : les directeurs et directrices d'école se disent fatigués depuis plusieurs années. Et la crise sanitaire n'a rien arrangé avec les cas contacts à gérer, les fermetures de classes ou les différents protocoles sanitaires à appliquer. En annonçant le 2 septembre à Marseille vouloir expérimenter la liberté pour un directeur d'école de choisir son équipe d'enseignants, le président Emmanuel Macron a pris tout le monde de court, à commencer par les premiers concernés qui n'en avaient pas fait la demande.

La grande consultation menée par l'Education nationale auprès des directeurs d'école, suite au suicide de leur collègue Christine Renon il y a deux ans, avait en effet montré que ces derniers souhaitent avant tout une aide administrative pour toutes les tâches chronophages du quotidien (accès à l'école, appels téléphoniques ou encore mails). Les 45 000 directrices et directeurs, qui n'ont pas d'autorité sur leurs collègues, sont des professeurs responsables d'une classe quand l'école en a moins de treize en maternelle et quatorze en élémentaire. Ils souhaitent donc plus de décharges pour gérer leur établissement et des revalorisations indemnitaires. Ils ont été partiellement entendus avec une indemnité annuelle de 450 euros brut accordée l'an dernier et depuis pérennisée.

